Année scolaire 2024-2025

École secondaire Pamphile-Le May

Annexe pour la communication aux parents Secondaire 3

1. PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

La première communication que vous recevrez vers le 15 octobre 2024, vous donnera quelques informations à propos de :

- l'adaptation de votre enfant à l'école et du comportement de votre enfant;
- la progression au niveau des apprentissages.

2. LES EXAMENS ET LES BULLETINS

Étape	Durée	Remise des bulletins et rencontres avec les enseignants
1	27 août 2024 au 07 nov. 2024	Bulletins disponibles sur le portail le : (2024-11-12)
1	27 dout 2024 du 07 110v. 2024	Rencontre des enseignants le : (2024-11-14)
2	11 nov. 2024 au 13 fev. 2025	Bulletins disponibles sur le portail le : 2025-02-18)
2	11 110V. 2024 au 13 1eV. 2025	Rencontre des enseignants le : (2025-02-20)
3	14 fev. 2025 au 20 juin 2025	Bulletins disponibles sur le portail le : (2025-07-03)

3. PONDÉRATION DES ÉTAPES

 1^{re} étape : 20 % 2^{e} étape : 20 % 3^{e} étape : 60 %

4. AUTRES COMPÉTENCES

L'instruction annuelle 2022-2023¹ permet encore cette année de recourir à la modalité d'application progressive. Ainsi, il est possible de n'évaluer qu'une compétence parmi les quatre énumérées ci-dessus à l'étape jugée la plus appropriée.

¹Ce volet sera mis à jour lorsque l'instruction annuelle pour 2024-2025 sera publiée par le ministère.

- Exercer son jugement critique
- Organiser son travail
- Savoir communiquer
- Savoir travailler en équipe

La compétence retenue sera évaluée à l'étape 3 :

Tous les niveaux : Organiser son travail

5. LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Une session d'examens est prévue en juin. Les dates des examens seront communiquées au courant du mois de mai 2025

Traitement des absences lors des évaluations de fin d'année : La participation à une sortie éducative, à un voyage ou à une activité sportive ou culturelle à caractère participatif ne saurait justifier une absence à une évaluation de fin d'année. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont d'ordre médical. <u>Un billet du médecin est obligatoire afin de pouvoir reprendre un examen de fin d'année</u>.

Les motifs suivants sont reconnus pour justifier l'absence d'un élève à un examen de fin d'année :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à un événement d'envergure nationale autorisé par le directeur de la sanction des études

Ces motifs devront toujours être appuyés par des documents officiels, émis par les autorités compétentes. Pour tout autre motif, la note 0 % sera donnée sur cette évaluation.

Matière : Français

132308

Compétence	%	1re étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluation
Lire	40 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Les trois compétences doivent être évaluées à la 3e étape. Cette modification au guide de référence (par rapport aux
Écrire	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape
Communiquer oralement	20 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces des apprentissages des élèves.

Coordonnées des enseignants	Anne-Marie Côté	cotea75@cssdn.gouv.qc.ca
Nom	Judith Fortier	fortierj@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel	Nancy Francoeur	francoeurn1@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales		

Matière : Mathématique

063306

063306							
Compétence	%	1re étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluation		
Résoudre une situation- problème	30 %		Résultat au bulletin	Résultat moins une compétence sur deux à la 2e étape. évaluée au moins deux fois dans l'année. Le ch	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur deux à la 1re étape et au moins une compétence sur deux à la 2e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans		
Déployer un raisonnement mathématique	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves pour les compétences non évaluées au bulletin.		
Informations complémentaires							
Coordonnées des enseignants				Félix Corne	rau corneauf@cssdn gouy gc ca		

Coordonnées des enseignants	Félix Corneau	corneauf@cssdn.gouv.qc.ca
Nom	Catherine Daigle	daiglec3@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel	Marylène Lemay	lemaym2@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales		

Matière : Anglais langue seconde

134304

Compétence	%	1re étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluation
Interacts orally in English	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique
Reinvests understanding of texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation
Writes and produces texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	des traces d'apprentissages des élèves.

Coordonnées des enseignants Nom Adresse courriel	Geneviève Fauteux <u>fauteuxg@cssdn.gouv.qc.ca</u>
Informations générales	 matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Matière : Anglais langue seconde, Enrichi

136304

	Compétence	%	1 ^{re} étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluation	
	Interacts orally in English Reinvests understanding of texts	40 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur tro évaluée au moins deux fois dar (par rapport aux versions des a	
		30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Elle s'inscrit dans une optique on au service de l'apprentissage de ne pas évaluer au bulletin chactimplique une rétroaction descr	
-	Writes and produces texts	30 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	des traces d'apprentissages de	

* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Chaque compétence doit être évaluée au moins deux fois dans l'année. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.

Coordonnées des enseignants Nom Adresse courriel	Christiane Émond emondc1@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	 matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Matière : Sciences SCT306 ou ATS306

055306 - 057306

055306 - 057306							
Compétence	%	1re étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluation		
Volet théorique	60 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	1 Les compétences évaluées dans le volet théorique sont Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques et Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 2 Les compétences évaluées dans le volet pratique sont Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique et Communiquer à		
Volet pratique	40 % Résultat au bulletir		Résultat au bulletin au bulletin		l'aide des langages utilisés en science et en technologie.		
Informations com	Informations complémentaires						
Coordonnées des enseignants Nom Courriel			Donald Dei Patrice Bou		lemersd@cssdn.gouv.qc.ca poutinp9@cssdn.gouv.qc.ca		

Informations générales

Matière : Éducation physique et à la santé

Bulletin	%	1 ^{re} étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	100 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Informations complémentaires					

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Luc St-Louis stlouisl@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales	Considérant que les trois compétences évaluées en éducation physique sont regroupées en une seule sur le bulletin, même si l'élève n'a pu être évaluée à une compétence, l'élève devra avoir un résultat disciplinaire à chaque étape.

Matière : Histoire 085304						
Bulletin	1 ^{re} étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluat	on	
Résultat disciplinaire	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin			
Informations complémentaires						
Coordonnées des ense	eignants					
Nom				Katherine Beaudet	beaudetk@cssdn.gouv.qc.ca	
Courriel						

Informations générales

Matière : Arts plastiques

168302

Compétence	%	1 ^{re} étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluation
Créer des images personnelles et médiatiques	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les deux compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de
Apprécier des images	30 %		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Catherine Barbier <u>barbierc@cssdn.gouv.qc.ca</u>
Informations générales	 matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Matière : Espagnol (LC3)

141304

Bulletin	%	1 ^{re} étape	2° étape	3° étape	Modalités d'évaluation
Interagir en espagnol	40%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3
Réinvestir sa compréhension	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Écrire des textes	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Julie Levesque	levesquej2@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales		

Matière: Projet personnel d'orientation

Bulletin	1 ^{re} étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluation
Résultat disciplinaire	*une des étapes sera évaluée*	*une des étapes sera évaluée*	Résultat au bulletin	L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3

Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Joakim Julien	julienj5@cssdn.gouv.qc.ca
Informations générales		

Matière : Musique

169302

Compétence	%	1 ^{re} étape	2º étape	3º étape	Modalités d'évaluation
Créer et interpréter des œuvres musicales	70 %	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les troi compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique
Apprécier des œuvres musicales	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Coordonnées des enseignants Nom Courriel	Nathan Martin <u>martinn3@cssdn.gouv.qc.ca</u>
Informations générales	 matières de la 1re, de la 2e ou de la 3e année du secondaire pour lesquelles le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le Régime pédagogique est de 100 ou moins. Les modalités qui suivent devront être respectées : Les modalités d'application progressive s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école ; Lorsque le résultat disciplinaire et la moyenne du groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.